

## **Combats pour une presse libre**

Titre(s) : Combats pour une presse libre

Ensemble : 410

Auteur(s) : Joutard

Autre(s) auteur(s) : Serna

Editeur, producteur : 2015

Description matérielle : p. 38-69 : ill. en noir et en coul.; 28 cm

Note(s) : Bibliogr. p. 69. Notes bibliogr. Chronologie

Note sur le contenu : 1. Les combattants des lumières / Philippe Joutard. - 2. Quand « Charly » s'écrivait à l'anglaise / Pierre Serna. - 3. On a fouetté Charles X ! / Laurent Theis. - 4. IIIe République : Droit au blasphème / Jean-Noël Jeanneney. - 5. Pas de tabou pour Aristophane / Maurice Sartre. - 6. Les audaces de « l'Assiette au beurre » / Christian Delporte. - 7. La presse est-elle vraiment libre ? / Pap Ndiaye. - 8. Charlie Hebdo : l'exception française

Résumé ou extrait : L'histoire de la presse en Europe a débuté avec la revendication du droit de croire ou de ne pas croire. La liberté de conscience s'est ainsi longtemps confondue avec la liberté d'expression, devenue un droit fondamental sous la Révolution - puis avec la liberté d'imprimer sans être censuré. Cette liberté est-elle cependant sans limite ? Peut-on blasphémer ? Se moquer du chef de l'État ? Piétiner la morale ? Ces questions, âprement discutées avant le vote, en 1881, en France, de la loi qui garantit la liberté de la presse, sont d'une douloureuse actualité. - 1. C'est avant tout pour défendre la liberté de croire ou de ne pas croire que sont apparus, au XVIIe siècle, les premiers périodiques - et avec eux les débats sur la liberté de la presse. Ainsi naquit, aussi, une certaine idée de la tolérance défendue par les Lumières. - 2. Pour Pierre Serna, aucun doute : dans les années 1790, c'est outre-Manche que s'exerce avec la plus grande violence la dénonciation de tous les pouvoirs, dont l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo s'est fait une spécialité. Au XVIIIe siècle, les Anglais bénéficient d'une longue culture de la liberté de la presse : dès les années 1690-1700, le Licensing Act, en mettant fin à la censure, permit la multiplication des titres. Depuis 1709, le Copyright Act protège la propriété intellectuelle et garantit les revenus des journalistes. En 1771, les journaux sont autorisés à publier les lois votées au Parlement : aucun autre pays au monde ne permet à cette époque à l'opinion publique de débattre de la politique dans ce degré de transparence. - 3. Sous la Restauration, de 1814 à 1830, la presse périodique a fait l'obsession des gouvernants, qu'elle ne ménageait pas. - 4. Blasphème, outrage à la République ou au chef de l'État, propos licencieux, incitation à la violence ou à la rébellion. Il fallut deux ans pour examiner toutes les questions fort actuelles que soulevait la loi qui fut votée le 29 juillet 1881, et qui garantissait la liberté de la presse en France. - 5. Depuis 2 500 ans la satire est un puissant stimulant pour la démocratie. - 6. « Un hebdomadaire satirique illustré qui parlera, sous forme très mordante, des problèmes de la vie sociale actuelle » : tel s'annonce L'Assiette au beurre, créé en 1901. - 7. Depuis 1791, le 1er amendement de la

Déclaration des droits des États-Unis garantit qu'aucune publication, aussi scandaleuse soit-elle, ne peut être censurée. Une position de principe parfois mise à mal par la guerre. - 8. Une indépendance et un esprit satirique uniques au monde. Religion, politique, culture, société, rien ni personne n'échappe aux dessins acerbes de Charlie Hebdo

Sujet(s) : France Histoire Presse Liberté 18e-21e siècle